

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 novembre 2013

Indemnités du comptable

Suite au départ de Mr Pomathiod, trésorier de la Trésorerie de Montrevel en Bresse et à l'arrivée de Mme Morel-Paclet, le conseil municipal décide d'attribuer à cette dernière, à compter de son installation soit le 1^{er} janvier 2013, l'indemnité de conseil et de budget au taux de 100 %.

Point sur l'évolution du taux de la taxe d'aménagement

Le conseil municipal a fixé le taux de la taxe d'aménagement à 2,5 %, lors de sa séance du 6 avril 2010.

Le code de l'urbanisme prévoyant que le taux de la part communale peut être augmenté jusqu'à 20 % dans certains secteurs, il décide d'instituer un taux de 5 % sur les zones 1AU, 1AUX et UX, en raison de l'importance des équipements publics à réaliser dans ces secteurs.

Modifications budgétaires n°3

Afin d'augmenter la participation au Syndicat des Ecoles, le conseil municipal décide de modifier comme suit les prévisions budgétaires du budget général :

- compte 022 « dépenses imprévues » : - 1 650 €
- compte 6554 « contributions aux organismes de recouvrement » : + 1 650 €.

Point sur l'avancement de divers dossiers

Le diagnostic de la toiture de l'église a été réalisé par l'entreprise Frizot Concept, nous sommes dans l'attente du rapport.

Le diagnostic de la lagune du village, réalisé par l'entreprise Safège, est en cours.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé du permis de construire accordé :
 - le 15 octobre 2013 à Mr Max Cormarèche pour la construction d'un bâtiment agricole au lieudit « Planchemelle »
 - le 15 octobre 2013 à Airporcs SA pour l'extension d'un bâtiment de stockage d'aliments au lieudit « Lavaux »
 - le 21 octobre 2013 à Mr Romain Pelletier et Mme Edwige Lamberet pour la construction d'une maison d'habitation au lieudit « Cormassine »
- est informé qu'un arrêté préfectoral a fixé la composition du conseil de la Communauté de Communes, à compter de son prochain renouvellement, la commune disposera d'un conseiller et d'un conseiller suppléant
- décide de facturer 6 participations pour l'assainissement collectif à Bourg Habitat pour le raccordement au réseau du Clos des Erables

- est informé des nouvelles conditions, de plus en plus draconiennes, de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires
- décide de renouveler la ligne de préfinancement en cours avec le Crédit Agricole Centre Est, pour un montant de 40 000 €, dans des conditions identiques à la précédente.